

Rapport de la sous-commission des comptes 2018

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS), y compris présidence

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Patrick Jobin	PS, rapporteur
	Monsieur Alain Vaucher	PLR
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission s'est réunie le lundi 18 mars 2019 en présence de Mme Katia Babey, cheffe du dicastère et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour les services :

- Centres 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier) et Mme Leticia Boni (vice-chancelière, responsable du secteur juridique)
- Centre 115 : M. Zaid Alhaj Kaddour, (co-président) pour le Parlement des jeunes
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la communication
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Joanna Domingos (adjointe administrative) pour le service de la jeunesse

100 – Conseil général

Les comptes et remarques ne suscitent pas de questions particulières.

110 – Conseil communal

Le compte 30009000 *Rmbts salaires membres d'autorités* enregistre les indemnités (jetons de présence) relatives aux différents mandats des Conseillers communaux et ces montants viennent en déduction des salaires. Seule exception, les indemnités des députations. Le poste *Pensions retraite* reste stable et ne verra pas ses charges augmenter ces prochaines années par rapport aux nouvelles dispositions pour les retraites.

Les frais de location (compte 31600100) de CHF 86'973.05 correspondent à la location du 13^e d'Espacité et la partie du 11^e étage utilisée par le Conseiller communal en charge du DICI. Une réflexion sera menée pour réduire les coûts ces prochaines années en tenant compte des possibilités par rapport aux baux.

Enfin, la différence 2017-2018 du *compte 36360010 Subv. org. Privées à but non lucratif* correspond à une subvention octroyée en faveur de l'association "Vivre La Chaux-de-Fonds" pour la manifestation "Olà Portugal" du 15 septembre au 7 octobre 2018 qui a permis de mettre sur pied de nombreuses activités en lien avec le Portugal (exposition, chant traditionnel (Fado), etc.).

115 – Parlement des jeunes

Le co-président présente les activités 2018 dont les budgets sont différenciés entre projets internes ou externes. Les frais pour leur fonctionnement interne sont faibles.

Concernant les projets internes totalisant CHF 2'450.- de charges, il s'agit d'une Silent Party à grand succès organisée en collaboration avec le Parlement des jeunes du Locle et de Neuchâtel (500 personnes - bilan équilibré), la projection d'un film sous le grand pont (50 personnes) et l'organisation de l'exposition Jeunes vs Homophobie. Par ailleurs, cinq

projets externes ont pu bénéficier d'un soutien financier à la suite des décisions en séance plénière. Il s'agit des projets suivants : La Ponctuelle, Night Battle, le Jardin du Bois-Noir, Iris Parkour et la fête d'Halloween organisée par l'association Paddock-Morgarten.

Le nouveau comité composé de 13 personnes est bien organisé et il va s'attacher à dynamiser son organisation et ses actions, le tout en mettant l'accent sur la collaboration avec les autres jeunes, le service de la jeunesse, les autres Parlements des jeunes ou dans le cadre des travaux de la Commission cantonale de la jeunesse. Les commissaires, intéressés par leurs démarches, les invitent à poursuivre les collaborations et les projets évoqués pour 2019, notamment ceux en rapport avec la mobilité douce.

121 – Chancellerie

Au niveau des charges du personnel, les comptes présentent des résultats meilleurs que prévus par le budget, en lien avec l'entrée en fonction du nouveau chancelier et de la vice-chancelière et le délai de carence. Le compte *Conseillers externes – Experts* enregistre les honoraires des deux avocats conventionnés en appui de la responsable du secteur juridique. L'importance d'avoir une bibliothèque pour le secteur est relevée et un état des lieux des ouvrages et des magazines a été fait durant l'année. D'autres pistes pour disposer d'une bibliothèque en ligne seront étudiées afin d'éviter autant que faire se peut des déplacements à la bibliothèque de droit de l'UniNE.

Les frais relatifs au loyer de CHF 53'491.20 du compte 31600100 correspondent à la location du 12^e étage d'Espaceité.

Par rapport aux frais de réception, ils concernent entre autres des rencontres avec différents exécutifs du canton, la Ville les invitant à un repas à l'issue des séances. Dans le contexte actuel politique de réformes cantonales, celles-ci permettent d'échanger sur des thématiques communes et favorisent la compréhension des situations respectives. Sur ce point, il est précisé que le montant de CHF 94'000.- (compte 31320300) correspond au rapport financier élaboré par l'étude dans le dossier des

projets du Conseil d'Etat sur les réformes et la péréquation intercommunale et fiscale.

126 – Service de la communication

L'année 2018 a été riche pour le service et trois projets majeurs ont occupé l'équipe qui s'est chargée de la réalisation des supports de communication et de la communication institutionnelle. Il s'agit de :

- l'action portée par le Centre d'orthophonie du service de santé et promotion de la santé "Moins d'écran, un jeu d'enfant" dont la portée a été nationale avec différents supports réalisés par plusieurs services de l'administration.
- la Biennale du patrimoine horloger dont le nombre de visiteurs a augmenté cette année grâce aux ressources déployées dans l'organisation de l'événement.
- les activités "Ensemble" pour les adultes-enfants proposées par le Centre de santé scolaire du service de santé et promotion de la santé autour d'une image visuelle forte, "l'arbre".

Des flyers, fascicules ou des vidéos (8) pour d'autres services ou événements ont été également réalisés tout au long de l'année. Il est précisé que le service ne facture pas ses prestations aux autres services qui prennent cependant dans leur budget les frais d'impression des supports réalisés. L'ensemble des prestations a été évalué à CHF 140'000.-. La recette de CHF 150.- inscrite au compte *Prestations de services* concerne la vente de photos à une société privée. Enfin, le service arrivant à bout touchant de ses possibilités, il s'agira de mandater des prestataires externes pour différents projets d'envergure (macarons, musées). A relever que la communication institutionnelle reste un élément important qu'il s'agit de soigner, et que les nouveaux canaux tels que Facebook ne sauraient la remplacer.

Enfin, il est indiqué que l'année 2019 sera également très riche, avec notamment l'organisation des festivités liées au 10^e anniversaire de

l'inscription sur la liste du patrimoine de l'UNESCO dont le programme est passé rapidement en revue.

301 – Office d'aide sociale

Les comptes et les charges de la facture sociale sont bien contenus, l'objectif étant de ne pas dépasser la barre du 2% d'augmentation. Les lignes directrices sont plus faciles à déployer, de par les contacts réguliers entre les communes et le canton.

Le compte *Achat meuble, machines & appareils bureau* a été dépassé en raison de l'achat d'une nouvelle affranchisseuse (l'ancienne ayant lâché) et des trois portiques de sécurité mis en place aux réceptions.

D'autres postes subissent quelques variations selon les remarques aux comptes. Pour ce qui est de la facturation des prestations pour les Ponts-de-Martel et La Sagne trop faible, le correctif a été fait cette année (sans rétroactif pour les autres exercices). Lors du bouclage des comptes de la facture sociale, des différences peuvent apparaître entre les données du canton et du service. Celles-ci s'expliquent néanmoins aisément : les dossiers actifs doivent être validés au niveau d'une application métier avant l'extraction par l'Office cantonal de l'aide sociale (ODAS). Ces différences font l'objet de l'attention du service qui demande la régularisation sur l'exercice suivant.

Au niveau du personnel, la situation globale reste toujours assez tendue pour ce qui est du turn-over, des absences maladie ou du recrutement. L'adjointe administrative a démissionné à la fin de l'année et d'autres changements au niveau des postes de cadres ont été opérés avec notamment la suppression du poste d'administrateur. Par rapport à plusieurs inconnues liées à des absences de longue durée de deux cadres, la nouvelle organisation du service n'a pu être validée que récemment par le Conseil communal. Brièvement, il s'agit d'augmenter le % affecté à l'encadrement des équipes pour les trois responsables assistantes sociales (AS), d'engager une personne en CD max pour la formation des nouveaux AS, d'engager un-e responsable du secteur socio-administratif à 80% et d'un-e adjoint-e administratif/ve à 100%. Ces postes sont pris en charge par le pot commun.

Avec une vraie volonté du Conseil communal de soutenir ce service, différentes séances réunissant le personnel, les chefs respectifs du dicastère, du SCAS et du service des ressources humaines, ont été par ailleurs organisées en ce début d'année afin d'échanger sur cette nouvelle organisation, d'apaiser les inquiétudes et de mettre en place des solutions visant à améliorer la situation.

Parallèlement, il est rappelé que d'importantes réformes sont menées par le Canton. Le but étant de favoriser une rapide réinsertion des personnes proches du marché du travail (Stratégie IP) et de repenser l'aide sociale neuchâteloise (projet RAISONE) afin que les personnes dont le soutien est purement financier n'émargent plus à l'aide sociale, mais soient mises au bénéfice d'une prestation complémentaire cantonale (PCC) sans suivi social. L'objectif est également de simplifier les calculs de l'aide matérielle et de diminuer le nombre de dossiers par AS.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

Le Centre de santé sexuelle - Planning familial (CSS-PF) a emménagé dans ses nouveaux locaux à la rue de la Serre 14 en octobre dernier. Cette nouvelle organisation, favorable d'un point de vue des comptes, est positive sous plusieurs aspects :

- en matière de synergies entre les infirmières scolaires et le secrétariat du Centre de santé scolaire dont la collaboration est fructueuse ;
- la prise en charge des jeunes ;
- les prestations délivrées par la gynécologue (présence un après-midi bi-hebdomadairement) pour des coûts raisonnables ;
- le matériel mis en commun (frigos du Centre de santé scolaire utilisés pour les médicaments ou les frais téléphoniques repris par le SIEN).

315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)

A ce stade, un vrai projet de réhabilitation devrait bientôt voir le jour. Actuellement le service collabore avec le Service des bâtiments et du logement pour de légers réaménagements afin que les locataires puissent avoir de meilleures conditions, ceci également en raison de prochaines hausses des charges. La structure du bâtiment est vieillissante mais les intérieurs aussi. Des réflexions sont toujours en cours pour pérenniser l'avenir de ces maisons, avec notamment des contacts avec d'autres institutions qui montrent de l'intérêt et le canton.

321 – Participation aux institutions sociales

Les montants restent stables et ont été revus il y a quelques années.

La subvention pour le social privé concerne l'aide sociale délivrée par le CSP et Caritas pour les réfugiés statutaires, sur mandat cantonal.

482 – Centre de santé scolaire

Les différentes activités menées par le Centre de santé scolaire ont pu être mises en place en respectant le budget, voire à moindre frais avec des économies sur les BSM.

Les dépistages bucco-dentaires des enfants sont comptabilisés dans le *compte Honoraires médecins et dentistes*. La différence résulte du fait que les dépistages avaient été stoppés durant une période, mais rattrapés depuis, à raison de trois matinées durant la semaine. Une réflexion sur un système d'unités mobiles dans les collèges est à l'étude. D'un point de vue technique, cela n'abaisserait pas la qualité des dépistages et simplifierait la planification en lien avec les nouvelles compositions des classes Harmos plus disparates.

483 – Centre d'orthophonie

Au niveau du personnel, le secteur administratif a été renforcé de 10% à la suite du départ à la retraite de la co-responsable en 2018. La responsable

actuelle a quant à elle adapté son taux d'activité administratif pour reprendre l'entier de la charge.

Concernant ce premier exercice qui enregistre la baisse de la subvention de l'État de CHF 171'000.-, le Centre a pu compenser une partie du montant par :

- des prestations globales (prestations thérapeutiques faites par les-la responsable-s) facturées à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) pour les traitements de CHF 35'000.- à 38'000.- ;
- le remplacement à l'interne d'orthophonistes (dont les disponibilités permettent d'assurer les traitements d'orthophonistes absentes) ;
- la gestion des absences des enfants non excusés et celle des actes de défaut de biens.

Par ailleurs, la coupe de CHF 2 mios annoncée par l'État ne devrait pas impacter fortement le Centre, dans la mesure où les adaptations préconisées sont déjà mises en place (45 minutes au lieu de 1h, limitation des séances bi-hebdomadaires, durée maximum d'un traitement à cinq ans et évaluation multifactorielle des situations au bout de cette durée). D'autres troubles (dyscalculie, ...) seront très certainement pris en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Le secteur privé, qui enregistre actuellement des coûts de traitement plus élevés, sera nettement plus cadré par l'OES.

A noter que les communes qui ne disposent pas de centre traitent avec les privés ou pour certaines avec les deux autres centres cantonaux du Locle et de Neuchâtel. Le centre de la Ville n'a pas de convention de ce type.

Enfin, il est précisé que l'action préventive à succès "Moins d'écran un jeu d'enfant" dont l'engouement a été important, a été menée par les orthophonistes du Centre en dehors des heures de traitement, dans le respect des budgets alloués.

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service fait un bref état de la situation du service et de la difficulté à tenir les budgets pour les *Biens, services, autres charges d'exploit.*

Il est rappelé que le pont AVS relatif à l'octroi d'une retraite anticipée doit être compensé dans les douze mois qui suivent, donc pas forcément dans l'année civile en cours, ce qui impacte les comptes du service avec deux départs à la retraite.

Avec un coût minime comptabilisé dans le compte *Frais de réception*, une cérémonie en l'honneur du double champion du monde de VTT a pu être organisée. A relever, que les festivités et les manifestations contribuent à l'attractivité d'une ville, d'où l'intérêt et l'importance à ce que les services puissent se mobiliser à cet effet.

Le montant de CHF 54'371.83 enregistré sur le compte 33016100 *Amort. Non planifiés, biens meubles* correspond à un amortissement non planifié des gradins et du podium.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

En lien au poste *Matériel d'exploitation et fournitures* relatif au matériel des 23 halles de gymnastique, la méthode de contrôle et de remplacement est présentée. Durant quatre jours, le prestataire de la société spécialisée, le délégué des sports de l'EO et le personnel du service vont examiner du point de vue sécuritaire tout le matériel stocké, d'où l'importance de pouvoir le différencier lors de l'entreposage (matériel scolaire, de la halle et des sociétés). Ensuite, en fonction des décisions de l'EO qui dispose d'environ CHF 20'000.- pour ce faire, le service effectue la commande sur la base de l'offre du prestataire qui avoisine généralement les CHF 65'000.- à CHF 80'000.-. A relever que malheureusement le vandalisme vient impacter ce budget. En revanche, élément positif, les cas de vol sont peu nombreux.

Concernant la piste d'athlétisme, les récents échanges avec le club utilisateur et d'autres partenaires tendent vers un nouveau projet avec un

financement public-privé pour 6 ou 8 pistes (à évaluer). La durée moyenne d'une piste est estimée à 12-15 ans et celle de la Charrière à 24 ans. L'escalier de la tribune d'athlétisme devenant dangereux est en cours de rénovation. En fonction de possibilités financières, les projets de rénovation des installations sportives seront répartis sur plusieurs exercices. A l'instar de ce qui est fait dans d'autres cantons, un concept cantonal ou même régional pour certains types d'installation pourrait être d'un grand intérêt pour tous les acteurs.

Enfin, il est indiqué que la différence entre 2017-2018 du compte 44720010 *Locations salles-terrains-installations* résulte de plusieurs facteurs : exercice 2017 inhabituel, changement de centre concernant la piscine de Numa-Droz, locations de différentes halles et enfin une location non facturée à un club en 2018 pour sa saison.

524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz

Au niveau du personnel, plusieurs absences de longue durée ont nécessité une réorganisation afin, notamment, de garantir une surveillance adéquate des bassins par du personnel qualifié. Le poste 49 enregistre les remboursements des assurances (maladie : dès le 180^e jour d'absence). Il est relevé que la surveillance ou le traitement de l'eau requièrent des connaissances métiers spécifiques et que depuis la reprise de la piscine Numa-Droz par le service, des adaptations ont pu être entreprises (changement des surfaces pour réduire le risque de glissades).

Les recettes des entrées diminuent pour la piscine des Arêtes, en cause l'attractivité du bassin et la concurrence.

525 – Piscine, patinoire des Mélèzes

Au niveau des produits d'entretien, il y a une augmentation constante de leur utilisation par rapport aux règlementations sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade ainsi que les habitudes des utilisateurs (comptes BSM). En plus d'autres tests de laboratoire, le service effectue ponctuellement des autocontrôles.

Les frais du poste d'*Electricité-Eau-Gaz* enregistrent une augmentation, probablement en relation avec les conditions météorologiques. En tant que grand consommateur, le service a reçu de l'Agence de l'énergie des indicateurs qui démontrent que l'ensoleillement sur la patinoire extérieure a un impact important sur la consommation.

Enfin, bien que les entrées de la piscine aient été dépassées cette année par rapport au budget, le service espère avoir des retombées sur le nouveau système mis en place sur la durée des abonnements (passé de saison à année civile).

550 – Service de la jeunesse

La nouvelle adjointe administrative qui a débuté ses fonctions ce 4 mars se présente brièvement.

Le résultat des comptes 2018 est très satisfaisant, le service ayant pu mener à bien ses activités en limitant les dépenses là où elles pouvaient l'être. Certaines charges sont importantes, mais les recettes augmentent proportionnellement, davantage encore.

C'est ainsi que les trois comptes du service présentent un bilan positif : plus de CHF 700'000.- inférieurs au budget 2018. Ils sont également inférieurs de CHF 150'000.- aux comptes 2017.

Les activités proposées par l'équipe ont été très fréquentées, avec par exemple plus de 60 enfants au camp d'été (45 places initialement prévues), des taux élevés de fréquentation des mercredivertissements, des mini-camps organisés dans le cadre de la SMALA, des soirées, et de nombreuses collaborations (HOPE, Ludesco, Fête de mai, organisation de la journée romande Federanim, mais aussi Olympiades sur plusieurs mercredis à l'ancienne usine électrique, ateliers de médiation culturelle au Parc des Musées en collaboration avec les 3 musées, ou encore des visites du chapiteau de Circo Bello et du TPR lors d'animations à Beau-Site).

551 et 552 – Accueils pré- et parascolaire

La grande part de l'augmentation des frais au parascolaire est liée à l'ouverture de 28 places supplémentaires. A noter toutefois que cette augmentation est compensée par des recettes conséquentes, alors même que les subventions de la Confédération touchent à leur terme (2018 était la dernière année de financement dégressif). Il est indiqué que le programme d'impulsion a été prolongé jusqu'en 2023 et que le canton a été bon élève. Enfin, le service reste en attente d'une réponse concernant le subventionnement pour la table de Midi (CHF 20'000.-). Pour cette offre, il est relevé que les mets ne sont pas livrés par le prestataire habituel en liaison froide, mais par Sombaille-Jeunesse Jeanne-Antide (en liaison chaude).

Au 552, la situation est très bonne avec des dépenses maîtrisées et des recettes supplémentaires.

Pour les centres 551 et 552, la situation financière est favorable non seulement grâce au contrôle des dépenses, mais aussi par l'augmentation des recettes:

- D'abord, parce que le taux d'occupation est élevé (100% au préscolaire, environ 80% au parascolaire), et les subventions du canton sont donc plus importantes.
- Ensuite, parce que le contrôle de l'attribution des places et des capacités contributives des représentants légaux porte ses fruits.

Si on prend la répartition du coût de l'accueil entre la commune et les parents, le travail de vérification effectué par le service a permis d'obtenir une répartition plus conforme à la réalité financière des représentants légaux. En conséquence, la moyenne de la part parentale augmente depuis 2016. Entre 2016 et 2018, elle augmente de 1.5% au parascolaire, et de 1% au préscolaire. Cela signifie que, comparativement à 2016, la commune paye env. CHF 100'000.- de moins en participation communale.

Concernant les repas livrés par le prestataire, quelques adaptations restent à apporter pour les petits. Pour rappel, les plats froids livrés doivent être

réchauffés par les structures dans les fours installés à cet effet il y a quatre ans. Ce marché public a été adjudgé pour une durée maximale de cinq ans.

Le rapporteur de la sous-commission
Patrick Jobin